



PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

La Société CEOG SAS sollicite une demande d'autorisation de construire et d'exploiter une centrale photovoltaïque couplée à un stockage d'hydrogène sur le territoire de la commune de Mana 97360

Une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, est prescrite **du lundi 8 juillet au jeudi 8 août inclus sur la commune de Mana 97360 et sur la commune de Saint-Laurent-du-Maroni 97320** relativement à la demande d'autorisation environnementale unique et à la demande du permis de construire.

La société CEOG SAS dont le siège social est situé au 20 rue Jean Jaurés 33310 Lormont est représentée en Guyane par la société Hydrogène de France (HDF) avec M. Sylvain CHARRIER, directeur du développement outre-mer – sylvain.charrier@hdf-energy.com et M. Alain CYRILLE, directeur HDF ENERGY GUYANE 05 56 77 11 11 – alain.cyrille@hdf-energy.com.

Le service instructeur au sein de la DEAL est le service risques, énergie, mines et déchets – unité risques accidentels – 05 94 39 80 00 – remd.deal-guyane@developpement-durable.gouv.fr

M. Daniel CUCHEVAL, fonctionnaire à la retraite, résidant à Cayenne 97300, est désigné par le président du Tribunal administratif de la Guyane en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête publique, notamment l'étude d'impact et les différentes pièces relatives au dossier sont consultables :

- Sur le site internet de la préfecture de la Guyane www.guyane.pref.gouv.fr (accueil - actualités - enquêtes publiques)
- Sur le site internet de la DEAL www.guyane.developpement-durable.gouv.fr (information du public - enquêtes publiques 2019)
- Sur la plateforme environnementale : www.projets-environnement.gouv.fr
- **A la mairie de Mana** place Yves-Patient 97360 Mana – 0594 34 82 68, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture des bureaux, à l'exception du samedi, dimanche et jours fériés : **du lundi au vendredi** : 07h30 – 14h00
- **A la mairie de Saint-Laurent-du-Maroni** rue du Colonel-Chandon 97320 Saint-Laurent-du-Maroni – 0594 34 03 00 ou 0594 34 03 45 afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture des bureaux, à l'exception du samedi, dimanche et jours fériés : **du lundi au vendredi** : 07h30 – 14h00
- A la DEAL (PSDD - UPR) rue Carlos Fineley CS76003 - 97306 Cayenne cedex sur rendez-vous 0594 29 51 36

Le public pourra formuler ses observations :

- **Par écrit** sur le registre d'enquête publique tenu à la disposition du public, à la mairie de Mana et à la mairie de Saint-Laurent-du-Maroni pendant toute la durée de l'enquête publique ;

- **Par voie postale**, à la mairie de Mana et à la mairie de Saint-Laurent-du-Maroni, aux adresses indiquées ci-dessus, à l'attention du commissaire enquêteur M. Daniel CUCHEVAL ;

- **Par courriel** à la mairie de Mana : venise.bacoul@mairie-mana.fr et à la mairie de Saint-Laurent-du-Maroni : s.particulier.slm@wanadoo.fr

- **Par dépôt** sur le site internet de la DEAL : www.guyane.developpement-durable.gouv.fr (information du public - enquêtes publiques 2019) ;

- **Par courriel** à la DEAL : enquete-publique.deal-guyane@developpement-durable.gouv.fr

- **Par voie postale**, à la DEAL rue Carlos Fineley CS76003 - 97306 Cayenne cedex.

Les observations formulées par voie postale, par courriel, et déposées sur le site de la DEAL seront annexées au registre d'enquête publique.

Le commissaire enquêteur M. Daniel CUCHEVAL recevra le public à la mairie de Mana et à la mairie de Saint-Laurent-du-Maroni de 9h à 12h les jours suivants, durant quatre permanences :

- les jeudis 11 juillet et 25 juillet 2019 – Mana
- les jeudis 18 juillet et 08 août 2019 – Saint-Laurent-du-Maroni

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, à la mairie de Mana et à la mairie de Saint-Laurent-du-Maroni et sur le site internet de la préfecture : www.guyane.pref.gouv.fr – (accueil - actualités - enquêtes publiques) et sur le site internet de la DEAL www.guyane.developpement-durable.gouv.fr (information du public - enquêtes publiques 2019) à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

Pour le Préfet,